

# SOUTIEN SALARIAL POUR STAGE POSTDOCTORAL



## APPEL À CANDIDATURES 2025-2026

Le CELAT s'engage à contribuer financièrement à la réalisation d'un seul stage postdoctoral, dont la direction sera assurée par un-e ou plusieurs membres chercheurs ou chercheuses du CELAT. Un montant accordé de 25 000\$ permettra aux candidat-es de réaliser un stage d'une durée minimale de six mois, durant l'année universitaire 2025-2026, dans une université autre que celle où le doctorat a été obtenu. Le comité de sélection priorisera les dossiers de candidature dans lesquels un montage financier a été trouvé afin que la durée du stage soit prolongée.

### Soutien salarial reçu par le/la candidat-e :

Selon les conventions collectives en vigueur, la personne récipiendaire recevra un salaire de **25 000\$**, qui correspond à 910 h de stage (équivalent à six mois à temps plein). Comme pour tout contrat de travail, le CELAT ajoutera le montant nécessaire pour couvrir les avantages sociaux et les vacances (70 h de vacances sont incluses dans les 910 h payées et devront être prises durant la période du stage). Selon l'université de rattachement, le stage peut être réalisé à temps plein (obligatoire à l'Université Laval, par exemple, pour avoir le statut de stagiaire postdoctoral-e) ou à temps partiel.

Le soutien financier accordé par le CELAT peut être apparié à un soutien en provenance d'un-e ou de plusieurs membres soutenant la personne candidate, permettant ainsi de prolonger le stage sur une plus longue période.

Le montant reçu par la personne candidate est imposable. Toutefois, un-e stagiaire étranger-ère peut, sous certaines conditions, faire une demande d'exemption d'impôt (consultez le [site du gouvernement du Québec](#) pour obtenir plus d'information).

### Admissibilité :

- Être titulaire, depuis moins de 5 ans, d'un doctorat.
  - Une extension maximale de deux ans peut être accordée par l'université d'accueil pour des raisons de congés parentaux ou médicaux, des contraintes propres au projet de recherche, ou pour respecter les conditions d'obtention ou de maintien d'une bourse importante.
  - Si la soutenance de thèse est imminente, il est possible de poser sa candidature en fournissant la confirmation de l'établissement universitaire que la thèse a été acceptée pour soutenance et en indiquant la date de soutenance.
- Avoir obtenu d'une professeure ou d'un professeur, membre du CELAT, l'engagement de superviser le stage.
- Avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou détenir un permis de travail valide pour la période de stage, ou prévoir l'obtenir à temps pour la période visée.
- Ne pas bénéficier d'une bourse de recherche postdoctorale d'un organisme subventionnaire québécois ou canadien reconnu (ex : CRSH, FRQ) ou d'un équivalent international, durant la période de stage prévue au sein du CELAT.

### Constitution du dossier :

1. Lettre de la personne candidate expliquant pourquoi elle veut réaliser son stage au CELAT et le choix de sa direction de stage;
2. Description du projet (environ 3 pages, à interligne simple);
3. Intégration de ce projet dans [l'un des trois axes de recherche](#) du CELAT et dans la [thématique générale](#) du Centre;
4. Liste des activités proposées par la personne candidate au sein du CELAT durant son stage;
5. Attestation de soutenance de thèse;
6. CV;
7. Copie du relevé de notes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles;
8. Lettre de soutien du directeur ou de la directrice de stage indiquant l'intégration de ce projet dans un axe de recherche du CELAT;
9. Lettre d'engagement financier d'un-e ou de plusieurs membres du Centre ou de toute autre personne fournissant le soutien salarial complémentaire, le cas échéant.

**Critères** : Excellence du dossier, qualité du projet de stage, intégration du projet aux thèmes de la programmation du Centre, activités proposées au sein du CELAT pendant la durée du stage, et probabilité de débiter ce stage dans l'année universitaire 2025-2026.

**Date limite de dépôt du dossier** : **vendredi 27 juin 2025, avant 17 h.**

Les résultats seront communiqués mi-juillet au plus tard.

Pour toutes informations ou pour transmettre votre dossier : [coordination@celat.ulaval.ca](mailto:coordination@celat.ulaval.ca)